



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 à 19h

Présents :

M. ROCHE Nicolas, Mme ANTONI Camille, M. HOENEN Arnaud, Mme GAILLARD Nathalie, M. DABURON Fabrice, Mme DABURON Delphine, M. PRADEN Fabien, Mme MICHEL Caroline, Mme DUCHASSIN Christelle, M. DETRAIT Géry, M. PIGEOLET Thomas.

Absents excusés :

M. HUYGHE Hervé pouvoir donné à M. HOENEN Arnaud
M. BADIN Pascal pouvoir donné à Mme GAILLARD Nathalie
Mme DROUET Stéphanie pouvoir donné à Mme ANTONI Camille
Mme HAKENHOLZ Sabrina pouvoir donné à Mme MICHEL Caroline
Mme PARET Virginie pouvoir donné à M. PIGEOLET Thomas
M. ALTIERI Laurent pouvoir donné à Mme DABURON Delphine
Mme SIBUÉ BUTTARD Coralie pouvoir donné à M. DETRAIT Géry

Secrétaire de séance : M. HOENEN Arnaud

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27/04/2026 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1-** Elections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
- 2-** Désignation des membres à la commission électorale
- 3-** Proposition d'achat d'un particulier d'un puits Chemin du Milieu
- 4-** Divers

1- ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le Sénat est composé de 348 sénateurs, renouvelé par moitié tous les 3 ans. Ils sont élus pour 6 ans (renouvelable), au suffrage universel indirect. Le collège électoral est composé d'environ 150 000 « grands électeurs » dont 95 % sont des délégués de conseils municipaux.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à la préfecture de Chambéry.

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Il n'est pas possible de réunir le Conseil Municipal un autre jour.

Le nombre de délégués et suppléants à élire varie selon la population totale. A Aiton le nombre de délégués à élire est de 5 et de 3 suppléants.

Lors de cette séance, une liste paritaire des délégués et suppléants sera voté à bulletin secret.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgées à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M DABURON Fabrice, Mme DABURON Delphine, Mme ANTONI Camille, M PIGEOLET Thomas.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Liste déposée :

Composition de la liste présentée par M. ROCHE Nicolas :

ROCHE Nicolas,
MICHEL Caroline,
HOENEN Arnaud,
GAILLARD Nathalie,
HUYGUE Hervé,
DROUET Stéphanie,
PRADEN Fabien,
PARET Virgine

c) Election des délégués titulaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18

La liste de M. ROCHE Nicolas a obtenu 18 voix.

2- DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION ELECTORALE

Report au prochain conseil.

3- PROPOSITION D'ACHAT D'UN PARTICULIER D'UN Puits CHEMIN DU MILIEU

Par courrier du 18 mai 2026, des habitants du Chemin du Crétet ont fait part de leur souhait d'acquérir le puits qui jouxte leur terrain, chemin du Milieu, et qu'ils entretiennent depuis de nombreuses années.

M. le Maire explique les démarches si la commune souhaite céder le puits.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de déclasser la partie du puits pour la céder par la suite. Le conseil autorise le maire à réaliser les démarches nécessaires (enquête publique, bornage, acte administratif).

4- DIVERS

- Prochain conseil : désigner un représentant pour l'ADMR
- Remarques pour les camions de plus de 12 tonnes qui livrent sur la commune et qui risquent un procès-verbal. La mairie peut donner une autorisation exceptionnelle, sur demande, en précisant le jour et l'adresse de livraison à Aiton.
- Prochain conseil le 15.06.2026

Présentation des décisions du Maire prises par délégation :

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2026-15 en date du 30 mars 2026, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal :

N°	Date	Objet	Informations
2025_05_DA_008	05/05/2026	Renonciation droit de préemption parcelle YB 42 – Le Mollard	
2025_05_DA_009	05/05/2026	Renonciation droit de préemption parcelles YK 53 – Les Granges	
2025_05_DA_010	26/05/2026	Renonciation droit de préemption parcelles ZY 121 et 23 – La Muraz d'en Bas	

Fin de la séance à 20h

Approuvé au conseil municipal du

Le Maire

La secrétaire de séance